

## de l'Espace-Jeunesse

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

### Général : but du projet éducatif

L'École de l'Espace-Jeunesse définit, dans son projet éducatif (PÉ), les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

### Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du PÉ de notre école découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du PÉ des établissements d'enseignement (LIP, articles 37, 37.1, 74 et 75);
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le PÉ avec ceux du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire (CSS) des Samares (LIP, article 209.2);
- les modalités visant la coordination de la *démarche de planification stratégique* entre les établissements d'enseignement, les CSS et le Ministère de l'Éducation (MÉQ) (LIP, articles 209.2 et 459.3).

La *démarche de planification stratégique* fait référence au plan stratégique du MÉQ, au PEVR du CSS des Samares et au PÉ de l'École de l'Espace-Jeunesse.

### Général : mission

L'École de l'Espace-Jeunesse unit l'expertise de toute sa communauté éducative afin que chaque élève actualise son plein potentiel dans le respect de ses besoins et de ses capacités, tout en misant sur son bien-être.

### Vision et valeurs : vision

L'École de l'Espace-Jeunesse innove dans l'offre de services éducatifs spécialisés permettant à chaque élève de développer ses habiletés, son autonomie et ses intérêts au sein d'un environnement sécuritaire et adapté.

### Vision et valeurs : valeurs

La **bienveillance**, l'**engagement** et la **prévention** sont au coeur de nos actions quotidiennes.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie?

**BIENVEILLANCE** : chaque membre de la communauté éducative, par ses compétences, sait unir ses forces, adopter une attitude positive et croire à la réussite de chaque élève, tout en favorisant un climat de bien-être pour chacun.

**ENGAGEMENT** : chaque membre de la communauté éducative s'implique rigoureusement dans sa pratique afin que tous les élèves atteignent leur plein potentiel.

**PRÉVENTION** : chaque membre de la communauté éducative sait utiliser les techniques et adaptations requises dans sa pratique pour conserver un milieu sain et sécuritaire, considérant la connaissance approfondie du profil de chaque élève.

#### Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

L'École de l'Espace-Jeunesse est un SRSS (service régional ou suprarégional de scolarisation pour élèves lourdement handicapés) du Centre de services scolaire des Samares. Elle est située à Saint-Charles-Borromée, ville de la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette, sise dans la région administrative 14 : Lanaudière.

À proximité de l'établissement se trouvent le Centre hospitalier de Lanaudière, des commerces, un quartier résidentiel en plein essor, un centre de formation professionnelle en santé et des écoles primaires. De nombreux chantiers majeurs auront lieu à proximité de l'école entre 2024 et 2027 (Maison des aînés, Centre d'amitié autochtone, nouvelles infrastructures municipales (rues et parc inclusif), nouvelle école primaire et nouveau quartier domiciliaire).

En 2023-2024, l'École de l'Espace-Jeunesse accueille des élèves qui habitent le territoire du CSS des Samares, des Affluents et de-la-Rivière-du-Nord. Au total, nos élèves proviennent de 7 MRC différentes. Selon nos données internes, les élèves résident à 52% avec leurs deux parents biologiques, 21% avec leur mère, 3% avec leur père et 24% en famille d'accueil, RAC (résidence à assistance continue) ou CHSLD (centre hospitalier de soins de longue durée).

Un partenariat est établi avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière : l'école reçoit les services d'une infirmière auxiliaire (environ 4 jours par semaine) ainsi qu'une équipe de réadaptation (physiothérapie et éducation spécialisée). Ce partenariat vise également un déploiement stratégique conjoint auprès de nos élèves difficilement scolarisables (difficultés sévères d'adaptation) pour qui la scolarisation en présence à l'école peut être compromise.

Finalement, la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière, fondée en 1995, supporte l'école en offrant, notamment, un service de musicothérapie, l'achat de matériel adapté ainsi qu'un soutien aux familles.

#### Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

##### CLIENTÈLE

En 2023-2024, l'école compte approximativement 100 élèves. Le mandat établi par le ministre est d'accueillir la clientèle âgée de 5 à 21 ans avec le code de difficulté 23 (déficience intellectuelle profonde (DIP)), les codes 24 + 50 (déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIMS) + trouble du spectre de l'autisme (TSA)), puis les codes 24 + 53 (DIMS + troubles relevant de la psychopathologie) pour qui la démonstration est faite qu'une scolarisation est préférable en école spécialisée plutôt que dans leur école de quartier.

La répartition de la clientèle est la suivante (16 groupes) :

- 1 groupe DIMS-TSA préscolaire
- 1 groupe DIMS primaire-secondaire
- 9 groupes DIMS-TSA primaire-secondaire
- 1 groupe DIMS-SÉ primaire-secondaire
- 4 groupes DIP préscolaire-primaire-secondaire

Selon les données les plus récentes du MÉQ, notre indice de milieu socio-économique (IMSE) est fixé à 9 et notre indice du seuil de faible revenu (SFR) est fixé à 7, ce qui fait en sorte que notre établissement est considéré comme étant une école en milieu défavorisé.

Il est important de souligner que notre clientèle présente une vulnérabilité au niveau, entre autres, de la santé, de la communication, de l'autonomie et des habiletés sociales. En ce sens, il est primordial de privilégier des interventions qui rendent les élèves davantage disponibles aux apprentissages afin de faciliter, éventuellement, une intégration harmonieuse en société à la hauteur de leurs capacités. De plus, certains élèves requièrent des soins plus particuliers (exemple : gavage).

Selon nos données internes, environ 5% de nos élèves bénéficient d'une scolarisation à domicile totale en raison d'une santé précaire ou de troubles graves d'adaptation, tandis qu'environ 20% de nos élèves bénéficient d'une modalité de scolarisation partielle pour les mêmes raisons.

##### ÉQUIPE-ÉCOLE

Selon nos données internes, l'école compte 74 membres du personnel (s'ajoutent ponctuellement du personnel et d'autres pour remplacer le personnel en pré-retraite ou qui prend une part de tâche en congé sans traitement, pour un total de près de 80 personnes) selon les corps d'emplois suivants :

- 17 membres du personnel enseignant en adaptation scolaire et sociale (champ d'enseignement 01)
- 7 membres du personnel enseignant en éducation physique et à la santé, arts plastiques, musique et danse (champs

## Projet éducatif

d'enseignement 09-10-11), puisque l'école est considérée *secondaire* malgré le fait qu'elle accueille des élèves de 5 à 21 ans

- 20 techniciens et techniciennes en éducation spécialisée
- 19 préposés et préposées aux élèves handicapés
- 2 membres du personnel de soutien manuel (concierges)
- 1 secrétaire d'école
- 1 direction d'établissement
- les services professionnels suivants par semaine : 1 jour en psychologie (2 sont prévus aux OPCR), 5 jours en psychoéducation, 5 jours en réadaptation, 3 jours en orthophonie (2 sont prévus aux OPCR), 5 jours en ergothérapie (4 sont prévus aux OPCR) et 2 jours de développement pédagogique (répartition faite annuellement par les services éducatifs)

La planification des effectifs du personnel de soutien est faite annuellement selon le principe inscrit dans les OPCR : *Espace-Jeunesse est une école à mandat régional, elle est traitée distinctement selon les besoins de la clientèle.*

Le sigle OPCR fait référence aux objectifs, principes et critères de répartition des allocations budgétaires du CSS des Samares.

### **PROGRAMMES ÉDUCATIFS ADAPTÉS**

Les programmes enseignés sont les suivants :

- Le programme-cycle de l'éducation préscolaire
- Le programme CAPS-I (compétences axées sur la participation sociale) au primaire et au secondaire jusqu'à l'âge de 15 ans
- Le programme DÉFIS (démarche éducative favorisant l'intégration sociale) au secondaire
- Le programme PÉDIP (programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde) au préscolaire, au primaire et au secondaire

Lorsque l'on fait référence aux ordres d'enseignement, on parle de l'âge de l'élève au 30 septembre (de l'année scolaire) : 5 ans au préscolaire, 6 à 11 ans au primaire, puis de 12 à 21 ans au secondaire. Il est à noter, conformément à la LIP (article 1), que l'élève peut fréquenter jusqu'à l'âge de 21 ans (au 30 juin de l'année scolaire) dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

### **TÉVA**

La démarche de transition de l'école vers la vie active (TÉVA) est une étape déterminante dans la vie des jeunes qui fréquentent une école secondaire et qui ont une déficience entraînant une incapacité significative et persistante ou qui ont d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Elle permet à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) de réaliser son projet de vie après le secondaire, que ce soit par la poursuite des études, une intégration sociale ou une intégration et un maintien en emploi (source : MÉQ).

### **ORGANISATION INTERNE**

En plus de ses salles de classe et de son gymnase, l'école dispose de salles spécialisées afin de répondre aux divers besoins des élèves, notamment deux salles sensorielles, une salle d'activation, une salle d'eau, une salle pour des modalités particulières de scolarisation, une salle de repos ainsi que quatre salons de détente individuelle.

L'horaire de l'école est condensé : le débarquement a lieu à 9 h 25 et l'embarquement à 15 h 30. Le dîner a lieu de 12 h à 13 h. Les moments de détente/récréation/transition sont à même les heures prévues pour la dispense de services éducatifs.

## Forces et vulnérabilités

### FORCES

- Bienveillance collective
- Haut niveau d'engagement de l'équipe-école envers les élèves
- Connaissance de la clientèle (expertise collective développée)
- L'importance d'agir en prévention
- Lien significatif école-familles
- Proximité et diversité des services professionnels
- Stabilité élevée de l'équipe-école
- Sentiment d'appartenance
- Formation continue adaptée pour l'équipe-école
- Direction d'établissement à temps plein pour l'école
- Capacités d'adaptation et d'innovation de l'équipe-école
- Bâtisse (configuration adaptée de plusieurs aires de vie) et beauté intérieure des lieux
- Relation de confiance avec plusieurs partenaires (Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Société de l'autisme région de Lanaudière, l'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain, notamment)
- Existence d'une Fondation à vocation dédiée pour notre école
- Implication rigoureuse des membres du conseil d'établissement (CÉ)

### VULNÉRABILITÉS

- Violence physique vécue par le personnel en lien avec l'imprévisibilité de certains élèves
- Complexité des diagnostics de nos élèves
- Difficultés de communication chez nos élèves
- Santé précaire de plusieurs élèves
- Communication école-familles à améliorer dans certaines situations
- Personnel souvent en sentiment de surcharge par rapport aux tâches à réaliser
- Temps d'enseignement amputé (détentes/récréations/transitions)
- Non-respect du début du processus de transition de l'école vers la vie active (TÉVA) à l'âge prévu
- Épuisement de plusieurs familles
- Les limites du mandat de l'école (pour les élèves en bris de fonctionnement) et les obligations prévues à la LIP
- Intervention globale non-arrimée avec des partenaires dans certains contextes
- Longue distance à parcourir pour se rendre à l'école pour plusieurs élèves
- Coût élevé du matériel adapté (budget rapidement épuisé)
- Cour de récréation non-adaptée à la clientèle
- Le nombre d'élèves inscrits dépasse la réelle capacité d'accueil de l'école
- Méconnaissance de notre école dans la communauté
- Peu de modèles masculins parmi le personnel
- Développement pédagogique à bonifier

## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : Climat de sécurité au sein de l'établissement

Orientation : Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire

Objectif : Diminuer la violence physique envers le personnel de 40 % d'ici juin 2027.

Enjeu : Climat de sécurité au sein de l'établissement

Orientation : Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire

Objectif : Augmenter le nombre d'échanges d'information au quotidien entre l'école et la famille de 50 % d'ici juin 2027.

Enjeu : Climat de sécurité au sein de l'établissement

Orientation : Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire

Objectif : Augmenter le nombre d'élèves qui ne recourent pas à la violence physique de 50 % d'ici juin 2027.

Enjeu : Intégration sociale

Orientation : Favoriser la réussite éducative

Objectif : Accroître le nombre d'élèves âgés de 17 à 21 ans qui bénéficient de la démarche TÉVA de 0 % à 100 % d'ici juin 2027.

Enjeu : Intégration sociale

Orientation : Favoriser la réussite éducative

Objectif : Augmenter les opportunités de visite des familles à l'école de 50 % d'ici juin 2027.